



POINTS DE RÉFÉRENCE NATIONAUX DE L'ODD 4

DÉFIS ET SOLUTIONS PROPOSÉES

FÉVRIER 2024

2024 CONFÉRENCE SUR LES
DONNÉES ET STATISTIQUES
DE L'ÉDUCATION

INTRODUCTION

En 2014, le rapport de synthèse du Secrétaire général de l'ONU sur le suivi et l'examen des ODD appelait les États membres à « adopter une culture de responsabilité partagée, basée sur... la définition d'indicateurs de progrès ». La communauté éducative a suivi ce conseil en 2015, lorsque le Cadre d'action Éducation 2030 (§28) a appelé les pays à établir des « objectifs intermédiaires » appropriés pour les indicateurs de l'ODD 4, et qui « jouent un rôle indispensable en ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes, souvent négligée lorsque les objectifs sont fixés à plus long terme ».

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et le Rapport mondial de suivi sur l'éducation (Rapport GEM), qui sont mandatés par le Cadre d'action Éducation 2030 pour suivre conjointement les progrès vers l'ODD 4, ont pris l'initiative d'aider les pays à définir leurs points de référence nationaux pour l'ODD 4, en d'autres termes, des objectifs nationaux pour les années 2025 et 2030 pour certains indicateurs de l'ODD 4. Ce document présente les progrès réalisés jusqu'à présent, avant d'identifier les défis restants et les points clés de discussion pour un futur agenda.

PROGRÈS RÉALISÉS

Trois rapports ont documenté le processus d'établissement des points de référence de l'ODD 4 et fournissent le contexte nécessaire pour ce document :

- Points de référence nationaux pour l'ODD4 : respecter l'engagement que nous avons négligé ([ISU et Rapport GEM, 2021 – Résumé](#)), qui décrit la justification des points de repères et les mesures prises pour établir ces objectifs nationaux.
- Établir des engagements : points de référence nationaux de l'ODD 4 pour transformer l'éducation ([ISU et Rapport GEM, 2022](#)), qui a été lancé à l'occasion du Forum politique de haut niveau 2022 et du Sommet sur la transformation de l'éducation (TES) et fournit des exemples de la manière dont les pays établissent des points de référence.
- Tableau de bord de l'ODD 4 : Rapport d'étape sur les points de référence nationaux ([ISU et Rapport GEM, 2023](#)), qui est la première publication qui évalue la probabilité des pays d'atteindre leurs objectifs de 2025.

Processus national d'établissement de points de référence de l'ODD 4

Le processus d'établissement de points de référence a commencé peu de temps après l'adoption du cadre de suivi de l'ODD 4 par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2017. Voici les principales étapes du processus (**Figure 1**) :

- En août 2019, le Groupe de coopération technique sur les indicateurs de l'ODD 4 a approuvé sept indicateurs de l'ODD 4 (**Tableau 1**). Les indicateurs étaient jugés appropriés pour être des indicateurs de référence s'ils remplissaient trois conditions : les données étaient disponibles pour la plupart des pays ; l'indicateur suivait une tendance historique claire (de 0 à 100 %) ou un objectif clair lui était associé (par exemple parité entre les sexes, dépenses publiques minimales); et l'indicateur était pertinent pour la politique.
- En août 2021, s'appuyant sur la déclaration de la Réunion mondiale sur l'éducation d'octobre 2020, qui demandait à l'UNESCO de proposer des points de référence pertinentes et réalistes pour les indicateurs clés des ODD, une invitation a été envoyée aux pays, accompagnée de documents justificatifs, pour qu'ils soumettent des valeurs de référence nationales avant le 1er octobre 2021 pour 2025 et 2030.
- En février 2022, les pays qui n'avaient pas participé au processus en 2021 ont été invités à soumettre des valeurs de référence nationales avant le 31 mai 2022, tandis que les pays qui avaient déjà soumis des valeurs de référence en 2021 se sont vu offrir la possibilité de les réviser.
- En septembre 2022, le Secrétaire général de l'ONU a reconnu dans son allocution lors du Sommet sur la transformation de l'éducation l'importance du processus d'établissement de points de référence pour suivre à la fois l'ODD 4 et les nouveaux engagements du Sommet. En 2023, un huitième indicateur de référence sur la connectivité Internet dans les écoles a été ajouté pour refléter la priorité accordée à la transformation numérique, tandis que le travail a commencé sur des indicateurs de référence sur l'éducation verte et la participation des jeunes.

Figure 1 : Chronologie du processus d'établissement de points de référence de l'ODD 4



2019	2020	2021			2022			2023
Août	Octobre	Janvier-juin	Juillet-septembre	Octobre-décembre	Janvier-juin	Juillet-septembre	Octobre-décembre	Janvier
Accord sur sept Indicateurs	Adoption d'un processus technique	Consultations	Réunions mondiales sur l'éducation	Réunions mondiales sur l'éducation	Journée Internationale de l'éducation	Sommet sur la transformation de l'éducation et Forum politique de haut niveau	Comité directeur de haut niveau ODD 4	Journée Internationale de l'éducation
Sixième réunion du Groupe de coopération technique	Septième réunion du Groupe de coopération technique	Points de référence régionaux minimums Indicateurs de référence régionaux supplémentaires	Adoption de points de référence régionaux en guise de première étape vers l'adoption de points de référence nationaux Envoi d'une première lettre par la Sous-Directrice générale pour l'éducation de l'UNESCO à tous les ministres le 4 août 2021, demandant que les points de référence soient présentés avant le 1 ^{er} octobre 2021	Compilation des points de référence nationaux Global Education Observatory	 Envoi d'une deuxième lettre par la Sous-Directrice générale pour l'éducation de l'UNESCO à tous les ministres le 23 février 2022, demandant que les points de référence soient présentés avant le 31 mai 2022	 Appel à l'élaboration d'indicateurs de référence relatifs à l'éducation verte et l'éducation numérique		Premier rapport d'étape sur les points de référence pour l'ODD 4

Tableau 1 : Indicateurs de référence de l'ODD 4

Éducation de base	4.1.1 Compétences minimales en lecture et en mathématiques
	4.1.2 Taux d'achèvement
	4.1.4 Taux d'enfants non scolarisés
Petite enfance	4.2.2 Participation à l'apprentissage organisé un an avant l'enseignement primaire
Équité	Inégalités de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire
Transformation numérique	4.a.1 Proportion d'écoles ayant accès à Internet à des fins pédagogiques
Qualité	4.c.1 Enseignants avec les qualifications minimales requises
Financement	1.a.2 Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB
	FFA Dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales

Couverture

Les valeurs des points de référence nationaux de l'ODD 4 ont été compilées à partir de trois sources (**Figure 2**) :

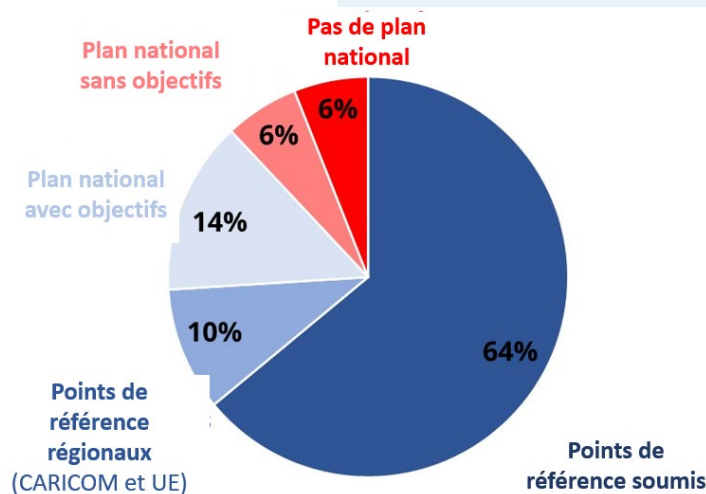
- Points de référence soumis directement par les pays (64 %) : parmi ceux-ci, certains étaient auparavant définis dans les plans sectoriels nationaux de l'éducation et d'autres ont été définis en réponse à l'invitation de l'UNESCO.
- Points de référence soumis en coordination avec les programmes d'éducation de deux organisations régionales (10 %) : la Communauté des Caraïbes et l'Union européenne ont

des objectifs régionaux pour des indicateurs sélectionnés, qui chevauchent entièrement (Caraïbes) ou partiellement (Europe) avec les indicateurs de référence de l'ODD 4. Certains États membres ont choisi de soumettre des objectifs nationaux, tandis que d'autres ont préféré s'engager sur des objectifs régionaux.

- Points de référence extraits des plans sectoriels nationaux et des documents associés (14%): Étant donné que l'objectif du processus national d'établissement de points de référence de l'ODD 4 n'est pas de demander aux pays de fixer de nouveaux objectifs mais de compiler les objectifs existants, certaines lacunes ont été comblées par la consultation de documents nationaux.

L'indicateur de référence pour lequel la plupart des pays se sont fixé un objectif est le taux de participation à l'éducation de la petite enfance (149 pays, soit 72 %). L'indicateur de référence avec la couverture la plus faible est l'écart entre les sexes dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire (48 pays, soit 23 %), bien que le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire ait le deuxième taux de couverture le plus élevé (136 pays, soit 65 %). Tous les pays sont censés avoir convenu d'objectifs minimums pour les indicateurs de dépenses publiques dans le Cadre d'action Éducation 2030 (15 % des dépenses publiques totales et 4 % du PIB).

Figure 2 : Participation au processus national d'établissement de points de référence



Pour chaque soumission, les valeurs ont été vérifiées en termes de :

- Cohérence entre la référence de 2015 et la dernière valeur (y compris la cohérence entre les différents indicateurs, par exemple les taux de non-scolarisation et d'achèvement, mais également au sein des indicateurs à travers les niveaux).
- Source des données (par exemple, si les critères d'apprentissage ont été fixés sur la base de valeurs dérivées d'évaluations transnationales comparables).
- Méthodologie (qui a surtout affecté le taux de participation de la petite enfance, le taux de non-scolarisation et le taux d'achèvement).

Suivi

Le rapport d'étape sur les points de référence nationaux utilise deux approches pour évaluer les progrès vers les objectifs nationaux :

- La première approche évalue la probabilité qu'un pays atteigne ses points de référence. Sur les sept catégories envisagées, quatre reflètent la vitesse des progrès au cours des cinq dernières années – et son implication sur la probabilité d'atteindre le point de référence – et trois reconnaissent la non-disponibilité de données ou points de référence (**Tableau 2**).
- Comme les points de référence varient en termes de degré d'ambition, les pays qui ont fixé des objectifs nationaux plus ambitieux peuvent être tenus à des normes plus élevées que les autres. La deuxième approche, par conséquent, surveille les pays par rapport à ce qu'ils devraient être (repères « réalisables »), en tenant compte des taux de progrès historiques de tous les pays observés entre 2000 et 2015.

Tableau 2 : Classification des progrès par pays par rapport aux points de référence nationaux de l'ODD 4

Catégorie	Description
Progrès rapide	> 75 % de probabilité que le point de référence national pour 2025 soit atteint compte tenu de la dernière valeur enregistrée
Progrès moyen	25 à 75 % de probabilité que le point de référence pour 2025 soit atteint, compte tenu de la dernière valeur enregistrée
Progrès lent	< 25 % de probabilité que le point de référence national pour 2025 soit atteint compte tenu de la dernière valeur enregistrée
Régression	Progrès négatif
Pas de points de référence	
Pas de données pour la tendance	
Pas de données	

Pour les indicateurs de dépenses, les pays sont classés selon la disponibilité des données et selon qu'ils ont atteint l'une, les deux ou aucune des valeurs de référence minimales auxquelles ils se sont engagés en 2015.

Objectif

Le processus d'établissement de points de référence nationaux de l'ODD 4 dans le domaine de l'éducation se caractérise par les éléments clés suivants, qui s'inspirent du texte du Cadre d'action Éducation 2030 :

- *Ambition* : les points de référence doivent être définis de sorte que tout progrès puisse être réalisé à un rythme supérieur à celui des activités courantes (s'efforcer d'accélérer le rythme des progrès »).
- *Équité* : les points de référence doivent être établis en fonction des points de départ des pays (prenant en compte « les différences de réalité, capacité et niveaux de développement »).
- *Appropriation* : les points de référence doivent s'appuyer sur des processus nationaux et non externes (« traduisent les cibles mondiales en cibles nationales réalisables en fonction [...] des plans [...] nationaux... »).
- *Apprentissage* : les points de référence doivent avoir un objectif formatif, qui doit être atteint grâce à l'apprentissage par les pairs (« le changement viendra des actions menées par les pays »).
- *Redevabilité* : Les points de référence doivent inciter les pays à rendre des comptes concernant l'amélioration des résultats en matière d'éducation (« indispensable en ce qui

concerne l'obligation de rendre des comptes, souvent négligée lorsque les objectifs sont fixés à plus long terme »).

Les points de référence nationaux de l'ODD 4 visent à capturer la contribution de chaque pays à l'objectif mondial d'éducation (comme le font les contributions déterminées au niveau national dans le programme de lutte contre le changement climatique) et à attirer l'attention sur le fait que, dans le cadre d'un processus mondial, tous les pays devraient être évalués en fonction de leurs progrès compte tenu de leur point de départ.

DÉFIS

Même si le processus d'établissement de points de référence nationaux de l'ODD 4 a bien évolué, il reste encore confronté à des défis.

Des points de référence manquants

Bien que la plupart des pays aient soumis des objectifs nationaux, nombre d'entre eux n'ont soumis des objectifs nationaux que pour certains indicateurs de référence, mais pas pour tous. De même, de nombreux pays n'ont pas encore participé au processus d'établissement de points de référence nationaux de l'ODD 4. Il y a plusieurs raisons à cela:

- Le processus est encore nouveau. Bien qu'un soutien technique ait été apporté aux pays, une communication plus intensive est nécessaire pour piloter le processus politique qui soutient l'établissement de points de référence.
- La définition d'objectifs est un processus politique. Tous les pays n'y sont pas habitués. C'est particulièrement nouveau dans un contexte international, et notamment dans le domaine de l'éducation.
- Un pays peut ne pas avoir d'objectif pour un indicateur particulier ou peut avoir un objectif pour des dates autres que 2025 et 2030.
- Pour certains pays, certains indicateurs de référence sont moins pertinents pour les politiques car ils peuvent déjà avoir été atteints pour tous (par exemple l'achèvement universel du primaire dans les pays riches).

Qualité des points de référence

Dans de nombreux cas, la qualité des points de référence soumis pourrait être améliorée. Il y a plusieurs raisons à cela:

- Les objectifs nationaux peuvent indiquer un niveau d'ambition trop élevé ou trop faible (par exemple même en dessous du niveau de référence et/ou des dernières valeurs).
- Les pays utilisent une définition de l'indicateur de référence différente de la définition officielle :
 - La méthodologie de calcul de l'indicateur utilisée par le pays n'était pas documentée ou était différente de la méthodologie de l'ISU.
 - Le pays ne dispose peut-être pas de données permettant de distinguer l'enseignement au premier cycle du secondaire de celui du deuxième cycle du secondaire.
- Les pays utilisent une source de données différente pour établir les points de référence nationaux de l'ODD 4 que celle qu'ils ont utilisée pour rendre compte de l'indicateur de l'ODD 4. Par exemple, ils peuvent utiliser:
 - Données d'enquête auprès des ménages au lieu de données administratives
 - Évaluations nationales des apprentissages plutôt que transnationales.
- Les pays ne sont pas habitués à fixer des objectifs pour certains indicateurs de référence. Ils peuvent:
 - Ne pas mesurer l'indicateur en premier lieu.
 - Mesurer l'indicateur mais ne pas avoir l'expérience de fixer un objectif pour celui-ci (par exemple l'écart entre les sexes).
 - Mesurer l'indicateur mais ne pas avoir une bonne idée de la vitesse à laquelle l'indicateur progresse (par exemple, apprentissage)
- Seules les institutions publiques sont couvertes par les plans et objectifs nationaux.
- La ventilation demandée n'est pas disponible pour un indicateur de référence (par exemple, il peut ne pas être possible de distinguer les enseignants qualifiés des écoles aux premier et deuxième cycles du secondaire).

Suivi des progrès

Le rapport d'étape sur les points de référence nationaux de l'ODD 4 a fourni le premier compte rendu des progrès vers les objectifs nationaux de 2025. Un résumé:

- L'établissement de points de référence varie selon les indicateurs et reste faible pour certains indicateurs.
- Les rapports sur les progrès réalisés en matière de points de référence dépendent de la disponibilité des données, qui reste faible pour certains indicateurs, notamment en termes d'estimation des tendances depuis 2015.
- Les données de certains indicateurs de référence ne sont disponibles que tous les trois ans au moins.
- Même lorsque des données régulières existent, les mises à jour des données sont effectuées deux fois par an et les rapports des progrès ont lieu une fois par an, ce qui signifie que les résultats peuvent n'être disponibles qu'avec un certain décalage.
- Même lorsque des données existent, les progrès en moyenne sont globalement lents et la classification des pays par taux de progrès peut être très sensible aux faibles variabilités des données observées.
- La méthodologie de classification des pays a été communiquée mais est encore nouvelle pour les pays.
- Les informations communiquées aux pays sont insuffisantes.
- Aucun mécanisme n'a encore été établi pour permettre aux pays de demander des éclaircissements et de contester l'évaluation des progrès réalisés vers leurs objectifs nationaux.

FUTUR AGENDA

Les défis décrits dans ce document montrent qu'une meilleure coordination et une plus forte communication sont nécessaires. Certaines solutions résulteront des progrès réalisés pendant et après la conférence, notamment en ce qui concerne :

- Clarifications sur les définitions des indicateurs
- Clarifications sur les sources de données
- Amélioration de la disponibilité des données pour les indicateurs de référence
- Amélioration de la définition des objectifs du plan sectoriel national.

D'autres solutions nécessiteront des progrès dans des domaines directement liés au processus d'établissement de points de référence:

- Une campagne de **communication** soutenue pour familiariser les ministères de l'Éducation et le grand public avec les points de référence nationaux de l'ODD 4 comme nouveau moyen de suivre les progrès en matière d'éducation. Cette campagne comprendra des améliorations du site Web GEO, qui est le site officiel pour documenter les valeurs des points de référence et les progrès.
- L'introduction d'un **processus** donnant aux pays la possibilité de recevoir des mises à jour transparentes sur l'évaluation de leurs progrès et de contester, demander des éclaircissements ou proposer des corrections à cette évaluation.
- L'introduction d'un **processus**, s'appuyant sur la structure actuelle du rapport d'étape, qui relie systématiquement l'évaluation des progrès au suivi des lois et des politiques qui contribuent à expliquer les progrès lents ou rapides vers la réalisation des objectifs nationaux.